

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Février 1879.

Chronique générale.

LE MARÉCHAL CANROBERT.

Nos lecteurs connaissent les instances répétées dont a été l'objet M. le maréchal Canrobert de la part de nombreux électeurs sénatoriaux du département de la Charente, en vue d'obtenir de lui qu'il consente à ce que sa candidature soit posée pour le scrutin du 16 février.

Paris, 19 janvier 1879.

Messieurs les députés,

Je suis profondément touché de la démarche que vous voulez bien faire auprès de moi pour m'offrir, au nom d'un grand nombre de vos compatriotes, la candidature sénatoriale dans le département de la Charente.

Si j'avais ressenti de l'amertume de mon récent échec électoral, l'offre si honorable que vous m'apportez serait assurément de nature à me faire oublier un moment de tristesse.

Lorsque, cédant aux instances de beaucoup de mes concitoyens, j'ai accepté la candidature sénatoriale dans le Lot, j'avais lieu de supposer que le département où je suis né se souviendrait encore de moi.

Mon attente a été trompée. Vous me demandez de recommencer l'épreuve dans votre courageuse et patrioti-

que Charente. Je ne pense pas, messieurs, qu'il soit bien d'exposer, dans ma personne, la plus haute dignité militaire de France à un nouveau scrutin et aux luttes trop passionnées de la parole et de la plume.

Veuillez donc me permettre de n'accepter de votre offre que l'éclatant hommage qu'elle rend à des sentiments éminemment français et l'honneur insigne qu'elle confère à un fidèle serviteur de notre chère patrie, dont le nom fut mêlé pendant près d'un demi-siècle aux succès et aux glorieux revers de ses enfants.

Je vous prie, messieurs les députés, de recevoir l'assurance de ma vive gratitude et de la faire agréer à vos compatriotes, avec l'expression de mon sympathique dévouement.

Maréchal CANROBERT.

Entreprendre l'éloge de cette lettre, faire ressortir la haute raison et la dignité de ses termes, est une tâche, dit la Patrie, dont on comprendra que nous nous gardions avec le plus grand soin.

Mais une phrase de la lettre du maréchal nous paraît, à un point de vue tout différent, mériter d'être signalée.

Lorsque — dit-il — cédant aux instances de beaucoup de mes concitoyens, j'ai accepté la candidature sénatoriale dans le Lot, je devais compter sur une NEUTRALITÉ QUI M'AVAIT DÉFAUT.

La parole de l'auteur de ces lignes ne saurait à coup sûr, même par des adversaires systématiques, être révoquée en doute. C'est pourquoi nous dirons à MM. les républicains, et en particulier aux ministres du cabinet défunt : Vous prétendez avoir pratiqué de la façon la plus expresse et la plus large, dans les dernières élections sénatoriales, la neutralité administrative. Eh bien ! voilà un témoignage, un témoignage que vous ne pouvez renier, qui vous accuse et qui vous condamne.

D'autre part, si la neutralité administrative n'a pas été observée soit par vous, soit par vos agents, à l'égard d'une personnalité aussi noble et aussi élevée que le maréchal Canrobert, ne se trouvera-t-on pas autorisé à contester l'impartialité dont vis-à-vis des autres candidats conservateurs vous prétendez avoir fait preuve ?

La lettre du maréchal Canrobert vient en conséquence éclairer d'un jour tout nouveau les procédés employés afin de préparer le résultat électoral du 5 janvier, et la lumière faite n'est certainement pas à l'avantage du parti qui a triomphé à cette date, dont se prévaut tant la République.

Si Montpellier n'est pas la ville la plus heureuse de France, Montpellier est bien difficile. Pensez donc que Montpellier va être doté d'un nouveau journal, et que ce nouveau journal, c'est la Commune libre, journal socialiste fédéraliste, organe des travailleurs.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de mettre sous leurs yeux l'extrait suivant de la profession de foi de ce journal :

La République, telle qu'elle est et telle qu'on voudrait la faire, ne serait qu'une monarchie déguisée, qui livrerait le pays aux compétitions d'ambitieux et d'intrigants.

La Commune libre sera, comme son titre l'indique, un journal spécialement dévoué aux revendications sociales et politiques des travailleurs. Son but est : au point de vue social, l'émancipation du travail, qui délivrera le prolétaire de l'exploitation du capital ; au point de vue politique, l'autonomie de la commune, qui soustraira les initiatives et les libertés locales à l'ingérence inintelligente et funeste du pouvoir central.

La Commune libre, tout en s'occupant activement des questions et des principes généraux, n'oubliera pas qu'elle s'adresse spécialement aux travailleurs du Midi, elle poursuivra la réalisation de toutes les en-

treprises d'utilité publique qui peuvent améliorer la situation de l'ouvrier et du paysan.

Le principe fondamental de la révolution sociale étant la solidarité entre les travailleurs, la Commune libre donnera à ses lecteurs des correspondances de tous les pays, signées des noms les plus sympathiques du parti socialiste.

L'Univers a retrouvé un petit livre aussi curieux que rare, publié sous ce titre : Trois mois d'émotions publiques, par M. F. Sarcey. L'écrivain, qui n'était pas encore rédacteur anticlérical au XIXe siècle, et qui était fort ému (voir son recueil le Drapeau tricolore), s'adressait ainsi, le 6 mai 1874, aux communaux :

Faites-nous donc de belles phrases sur la liberté de conscience, vous qui avez fermé les églises, après les avoir dépouillées de leurs vases d'or ; vous qui gardez, comme otages, les plus illustres, les plus vénérables têtes du clergé français ; vous qui avez expulsé de leurs écoles ces admirables frères de la doctrine chrétienne, si HUMILES et si GRANDS durant le siège de Paris !

Ce sont ces frères si humbles, si grands, si admirables, que M. F. Sarcey attaque aujourd'hui avec autant d'acharnement que d'injustice. Il a donc oublié son enthousiasme respectueux de jadis et, qui pis est, cet aveu du 8 juillet 1874 :

Mon père était fils de canut à Lyon, et il a poussé lui-même la navette jusqu'à dix-huit ans. Il avait été, PAR CHARITÉ, élevé dans une école de frères. Il étudiait à ses moments perdus.

Sans la charité des frères des écoles chrétiennes, le père de M. Sarcey serait resté canut, et sans doute M. Francisque Sarcey serait, lui aussi, canut à l'heure qu'il est. Mais, comme le dit l'Univers, les frères ignorants se sont trouvés là, et, grâce à eux, le fils Sarcey a pu se faire de belles rentes.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES TAPISSERIES

SAINT FLORENT

(Suite.)

Le paysage de ces deux tableaux représente une contrée de forêts et de montagnes ; mais par un singulier anachronisme le second tableau nous offre sur les hauteurs du fond un moulin à vent.

Le premier tableau porte cette légende :

De la prison il les feint retirer Et devant lui les mener tout batant Mais en la foy chacun d'eux est constant Et pour icelle il se offrent martirer.

Et le second tableau celle-ci :

Dessous yng arbre ilz se sont endormis Lange du ciel a saint Florent se adresse Le deslant luy dit parole expresse Que confesseur il est a dieu promis.

L'ange se présente à saint Martin en prière dans son oratoire pour lui annoncer la venue de Florent.

Le style de cet oratoire est du véritable style Renaissance.

Au bas se voit cette légende :

A saint Martin lange vient annoncer De saint Florent la loieuse venue Sa vie aussi en sainteté tenue Pour en la gloire éternelle sexualcar.

Saint Martin en habits épiscopaux reçoit saint Florent qui arrive avec son grand bâton de voyage et lui serre la main. L'ange, qui depuis sa première apparition accompagne partout saint Florent se tient derrière lui à quelque distance. Derrière saint Martin est une grande foule de clergé, de moines et même de religieuses. Tout le fond du tableau est occupé par la basilique dont on voit tout l'extérieur et par la ville de Tours qu'on aperçoit au loin.

Au bas se lit :

Et luy venu en la ville de Tours Par saint Martin est Receu humblement Qui est loieux de son aduenement Puis le conduit sans faire aucuns destours.

Saint Florent agenouillé, tonsuré et en habits sacerdotaux, est sacré prêtre par saint Martin qui lui présente le calice en lui faisant des exhortations qu'il accompagne d'un geste de la main droite. Tout le tableau est occupé par l'intérieur de la basilique remplie de la foule du clergé et des principaux de la cité. Le porte-croix en costume monastique se tient derrière saint Martin.

Au bas :

Pour démonstrer de dieu lentier effect Qui luy lançoit pour confesseur eleu Par saint Martin le tout congneu et veu Il fut A Tours sacré et prestre fait.

L'ange vient annoncer à saint Florent en prière dans un oratoire qu'il doit aller au Mont-Glonne. On peut remarquer le style complètement Renaissance de cet oratoire en plein-cintre.

C'est sans doute à Marmoutiers, où l'histoire veut qu'il demeurât saint Florent après son ordination, qu'il reçut cette visite de l'ange.

La seconde partie du tableau nous montre saint Florent arrivant au Mont-Glonne. Nous apercevons une ville bâtie sur une montagne ; c'est la ville de Glonne (aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil), sans doute cité importante dès cette époque. Plusieurs dragons épouvantables semblent se précipiter tête baissée du haut de la montagne vers la terre ou plutôt vers l'abîme au commandement de Florent qui élève la main comme faisant un geste impératif.

Au-dessous se trouve cette légende :

A saint Florent lange manifesta Que au mont de Glonne Il ferait sa demeure Et luy vint diuinement laboure Tant que serpens Hors dicelluy gecta.

Le tableau suivant nous présente la vue extérieure de l'oratoire de saint Florent au Mont-Glonne. Une statue de saint Pierre se dresse sur un autel adossé à la muraille. Le saint debout, la tête surmontée d'une croix lumineuse, fait des exhortations à un pèlerin agenouillé devant lui et devant la statue.

On voit un oiseau rare (paon ou pintade) sur un garde-fou dominant le précipice de la vallée.

Au bas se lit :

Vng oratoire assis sur ferme pierre Saint Florent fait dessus le mont de Glonne. Là plusieurs gens ayans volllanté bonne Honorent dieu et monseigneur saint Pierre.

Saint Florent est engagé dans un ravin le long de rochers couronnés de broussailles. Dans le fond du tableau et au loin dans la vallée, obliquement à gauche et à demi-cachée par les rochers, se dresse une basilique élevée sur le devant de bâtiments et d'une autre égée moins considérable que flanquent ou plutôt précèdent encore des murs très-élevés.

À droite, sur l'autre versant du ravin, est une ville forte, une cité importante avec ses tours, ses murailles, et surtout sa remarquable porte dans l'angle en haut et à droite du tableau comme de la pièce qu'il termine. Au-dessus de cette porte on lit en grandes lettres romaines : LA VILLE DE MEVR.

C'est par cette porte que descend une grande foule de peuple, hommes, femmes, enfants, précédés par les principaux de la cité qui abordent le saint dans une attitude respectueuse et suppliante, le priant de les délivrer d'un monstrueux serpent et de ses terribles ravages.

(A suivre.)

et un nom dans la littérature en déclamant contre l'instruction religieuse et l'éducation congréganiste.

L'ingratitude est l'indépendance du cœur, et le XIX^e Siècle est, sur ce point, fort indépendant.

L'ÉGLISE GALLO-ÉCOSSAISE DE LOYSON.

Voici la lettre adressée par l'ex-père Hyacinthe au cardinal-archevêque de Paris :

« Eminence,

» Une église catholique gallicane sera ouverte à Paris, le dimanche 9 février. Nous nous sommes voulu qu'elle le fût sous vos auspices. Malheureusement, le système religieux qui a triomphé pour un temps dans notre patrie, oblige le successeur de saint Denis à condamner comme hérétiques les doctrines qui ont fait pendant longtemps la force et la gloire de l'Église de France en même temps qu'il lui interdit d'accepter les réformes les plus urgentes que réclame l'état de la société et qui ne seraient qu'un retour à l'Esprit de l'Évangile et à la pratique des premiers siècles.

» Dans ces douloureuses conjonctures, nous avons dû nous adresser à l'épiscopat d'une Église voisine, laquelle fait profession de rester catholique tout en étant réformée, et nous avons demandé à cet épiscopat de nous accorder, jusqu'à des temps meilleurs, l'aide et la direction qui nous sont refusées par nos propres évêques. En réponse à notre appel, et comme délégué de l'épiscopat anglican, le vénérable primat de l'Église d'Écosse nous a écrit en ces termes :

« C'est en vertu de la grande mission reçue du Christ par l'épiscopat pour la défense de la foi, pour le gouvernement de l'Église et pour la protection de ceux qui souffrent à cause d'elle, que les évêques de la communion anglicane, assemblés à Lambeth, ont autorisé un comité de leurs propres membres à offrir l'aide nécessaire aux communautés chrétiennes qui, cherchant à secouer le joug intolérable de l'usurpation papale et des dogmes nouveaux et non catholiques qu'on veut leur imposer, demanderaient secours pour se reformer sur le modèle de l'Église primitive; comme membres d'une de ces Églises opprimées, vous et vos frères avez profité de cette offre et fait appel à ce comité.

» Le comité, répondant à votre appel, m'a accredité pour me mettre en rapport avec vous et vous a adressé à moi pour recevoir mes directions et l'aide dont vous avez besoin. Je suis prêt à entreprendre l'œuvre qui m'est ainsi confiée et, en reconnaissant votre mission fondée sur les principes énoncés dans votre lettre, à vous offrir une surveillance provisoire et à vous mettre en mesure de conférer officiellement avec moi sur les détails de l'œuvre dans laquelle vous vous êtes engagé. »

» Je n'ajouterais rien, Eminence, à ces nobles et catholiques paroles. J'insiste seulement sur ce point important que la mission si généreusement acceptée par le primat d'Écosse est, comme il l'observe lui-même, une mission provisoire.

» Le jour où le successeur de saint Denis ne fera plus entendre à l'Église de Paris d'autres enseignements que ceux de saint Denis, il n'aura pas de diocésains plus soumis que nous et, dès à présent, malgré l'abîme qui s'est creusé entre sa conscience et la nôtre, il n'en a pas qui professent un plus profond respect pour sa personne et pour son siège, ni qui prient avec plus de ferveur pour les grands intérêts qui lui sont confiés.

» HYACINTHE LOYSON,

Prêtre.

LETTRE DE M^{gr} GUIBERT, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A M. LOYSON.

M. Loyson ayant fait publier dans les journaux hostiles à l'Église la lettre écrite par lui le 6 janvier à M^{gr} le cardinal Guibert, archevêque de Paris, Son Eminence a jugé à propos de faire publier sa réponse :

« Paris, le 2 février 1879.

» A Monsieur Hyacinthe Loyson.

» Monsieur,

» En recevant votre lettre du 6 janvier, je me suis demandé vainement quels motifs avaient pu vous pousser à une démarche que vous interdisaient les plus vulgaires convenances. Tant que vous persisterez dans

vos tristes apostasies, aucune relation n'est possible entre vous et ceux que vous avez abreuvés de douleurs après qu'ils vous avaient comblés de témoignages de leur bienveillance.

» Mais quand j'ai connu votre intention de publier cette lettre dans les journaux, j'ai compris que vous prétendiez vous en servir pour faire un peu de bruit autour du nouveau culte que vous allez inaugurer rue Rochecouart. C'est ce qui me décide, malgré ma répugnance, à vous répondre, pour ne pas vous exposer à la tentation d'abuser de mon silence.

» Il me serait bien difficile, monsieur, d'exprimer ce que j'éprouve en vous écrivant : c'est un sentiment mêlé de terreur et de compassion. Je vois en vous un redoutable exemple des châtements que Dieu exerce sur une âme comblée d'abord des faveurs de la grâce dans une vocation sublime, mais tombée depuis dans l'abîme de la plus coupable infidélité. Vous avez laissé pénétrer dans votre esprit l'orgueil qui aveugle, et dans votre cellule de religieux les images des jouissances que vous vous étiez interdites par des serments sacrés. La double tentation dont vous étiez tourmenté a troublé votre raison et triomphé de votre faible courage. Alors ce qui faisait l'objet de votre foi a cessé d'être vrai à vos yeux; les saints objets de votre amour n'ont plus eu de charme pour votre cœur. Depuis plusieurs années vous traînez en divers lieux le malheur de votre déchéance, sans pouvoir retrouver la paix qui vous fuit. Cette paix, que Dieu seul donne, vous avez fini par aller la demander à ceux qui l'ont eux-mêmes perdue par une faute pareille, en rompant l'unité de l'Église.

» Vous vous flattez peut-être de retrouver auprès des hommes, par le succès de votre parole, le témoignage que vous refuse votre conscience. Ce sera pour vous une déception de plus. Autour de votre tribune schismatique, on verra quelques personnes sans croyances, attirées par la curiosité; on n'y verra point de disciples, votre secte ne fera point d'adeptes, vous n'atteindrez même pas à la fortune de l'Église française de Châtel, qui, après un certain nombre de réunions qui ressemblaient à des représentations de théâtre, disparut dans l'indifférence et le mépris.

» Et quel lieu avez-vous choisi pour y dresser votre chaire d'erreur? C'est la ville même où s'élève cette chaire de vérité, illustrée par de grands orateurs et occupée jadis par vous-même avec quelque éclat. Vos auditeurs confondus chercheront les motifs qui vous ont fait passer de l'une à l'autre, et ils n'en trouveront certainement pas qui puissent honorer la nouvelle mission que vous vous êtes donnée.

» Je ne terminerai pas cette lettre, monsieur, sans vous rappeler que vous avez cessé d'être catholique, quels que soient les titres qu'il vous plaise de vous donner. L'Église vous a retranché de son sein, vous êtes sous le poids de ses excommunications. On n'est pas catholique malgré l'Église, et ses vrais enfants savent qu'il leur est interdit d'aller entendre vos enseignements hérétiques.

» En vous adressant ces paroles sévères, je remplis un devoir de ma charge, et je ne me sens animé que du désir de vous sauver. Je n'oublie pas qu'il ne faut jamais désespérer du salut d'une âme. Un jour viendra peut-être où d'amères expériences prépareront votre repentir et vous ramèneront dans la voie que vous avez eu le malheur de quitter. Je demande à Dieu de vous accorder cette grâce et de vous laisser le temps de faire pénitence avant de vous appeler à son tribunal. Puissiez-vous réparer bientôt les scandales que vous avez donnés à l'Église et à vos frères.

» Ce vœu est le seul sentiment dont je puisse vous adresser l'expression.

» J.-H.P., cardinal GUIBERT,

Archevêque de Paris.

COMPAGNIE PARISIENNE DE PETITES VOITURES ET MESSAGERIES.

Les réclamations qui se sont élevées depuis si longtemps contre l'organisation des Voitures de place à Paris vont enfin recevoir satisfaction. Une puissante Compagnie vient de se créer dans ce but, et, par une heureuse combinaison, elle a joint à l'industrie des voitures deux autres branches d'exploitation qui ont également pour outillage principal la Cavalerie. Cette organisation si sage et dont tout le monde

peut comprendre à première vue les avantages, n'est d'ailleurs qu'un élément accessoire dans le succès assuré, dès à présent, à la nouvelle entreprise.

En effet, pour ne rien abandonner au hasard, la Compagnie Parisienne de Petites Voitures et Messageries a pris pour point de départ de ses divers services des Compagnies en plein rapport et en pleine possession de la faveur du public.

Elle a commencé par absorber, pour les Voitures, la Compagnie l'Urbaine. Tous les visiteurs de l'Exposition universelle ont assurément gardé bon souvenir des chapeaux blancs. Ce sont les Voitures les plus rapides et les plus confortables de Paris.

La nouvelle Compagnie va porter l'effectif à 700 coupés, 300 mylords et 2,100 chevaux. Le matériel en construction dépassera les espérances des Parisiens. D'ailleurs, pour conserver les traditions d'élégance qui ont fait la fortune de l'Urbaine, la Compagnie a choisi pour Directeur M. A. Camille aîné, l'un des membres de cette intelligente famille si connue à Paris.

Un détail à noter qui a bien son importance au point de vue des résultats financiers de l'entreprise : un numéro complet de voiture (c'est-à-dire un coupé et trois chevaux avec les harnais, voiture découverte pour l'été, habillement de cocher, logement des chevaux et voitures) ressort généralement à plus de 16,000 fr. Le tout, neuf et élégant, ne ressort pour la Compagnie qu'à 9,720 fr. environ. De sorte que, à rendement égal, les bénéfices seront presque doubles.

Deux autres entreprises, les Messageries et le service des Abattoirs de la Ville de Paris, complètent l'ensemble de cette vaste exploitation.

Pour les Messageries, c'est-à-dire pour l'expédition des colis, leur groupage, le transport à forfait et le remboursement, le Commerce de la Capitale ne connaît aujourd'hui que les Messageries Parisiennes. La Compagnie a donc fait un acte de bonne et habile administration en se fusionnant avec cette société qui, depuis sa fondation, distribue des dividendes supérieurs à 9 0/0, et dont les titres se négociaient couramment à 87 fr. 50 au-dessus du pair.

Enfin le service des Abattoirs a pour objet de créer dans Paris des lignes d'Omnibus de la Boucherie, afin de servir régulièrement et économiquement les détaillants des divers quartiers.

Jusqu'à présent, cette branche est affermée à raison de 120,000 fr. de revenu net à une société fermière qui a déposé un cautionnement ;

Or, voici quelles garanties, quel contrôle presque permanent présente cette neuve et grande Société établie au capital de 12 millions de francs. Les actionnaires auront pour gages plus de 4,200 voitures, des fourgons de marchandises, des fourgons pour les viandes, 2,400 chevaux, et enfin les immeubles abritant ce matériel vit et ce matériel roulant.

Les calculs les plus modérés établissent que les revenus annuels s'élèveront à 1,327,000 fr., soit plus de 11 0/0 du capital social.

L'Épargne ne saurait trouver un placement mieux choisi, mieux garanti, et dans une entreprise qui compte un Conseil d'Administration de premier ordre, composé d'hommes à la fois sérieux et compétents.

Aussi, avant l'ouverture de la souscription, nous ne sommes pas surpris d'apprendre que les demandes affluent chez M. Henri de Lamonta, Banquier, 59, rue Tailbout.

13,400 actions seulement sont offertes au public à raison de 517 fr. 50 chaque titre.

On souscrit également à Saumur :

Chez M. LE BRAS, banquier, rue Beaurepaire ;
Chez M. L. LIÉNARD, banquier, rue de la Petite-Bilange.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le maximum de la crue de la Loire a dû avoir lieu à Tours, aujourd'hui samedi, dans la matinée.

Il paraissait devoir s'élever à la cote de 3 mètres.

A Saumur, aujourd'hui samedi, à midi, la Loire marquait 4^m 05, en baisse de 0^m 25 depuis deux jours.

Les dernières pluies ont de nouveau complètement inondé le Champ-de-Foire. Depuis plus d'un mois, le marché aux bestiaux se tient sur la place de l'Arche-Dorée, près de la Gendarmerie.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation du *Fils naturel*, de M. Alexandre Dumas, aura lieu plus tôt

qu'on ne l'avait dit : elle est fixée à demain dimanche 9 février. C'est M. Masset, de l'Odéon, directeur de la Compagnie parisienne, qui jouera le rôle de Jacques, et M^{lle} Largillière celui d'Hermine.

MADemoiselle TASSILLY.

La Compagnie dramatique Masset et Simon, qui a joué récemment, à Saumur, Angers, Nantes, etc., les *Provinciales à Paris* et *Niniche*, nous a donné l'occasion d'apprécier le remarquable talent d'une compatriote, d'une Saumuroise.

En effet, M^{lle} Tassilly, l'étoile de la troupe, l'Armide des *Provinciales*, la comtesse Korniska-Niniche de la pièce de MM. Hanniquin et Millaud, est née le 20 juillet 1844, à Saumur, où ses parents s'étaient mariés le 8 mai 1843.

Sa famille habita d'abord la rue Royale, puis la rue de Bordeaux.

Le véritable nom de cette actrice est Joséphine-Iréné-Charlotte Thore; étant enfant, on l'appelait Irène. Elle est fille d'un ouvrier menuisier qui entra, vers 1849, au chemin de fer d'Orléans en qualité de piqueur de nuit, et de Joséphine Valoche, originaire du quartier de la Basse-Île, à Saumur.

La petite Irène avait sept ou huit ans lorsqu'elle quitta Saumur pour suivre ses parents à Châtelleraut. M. Thore étant mort dans cette dernière ville, sa veuve et ses enfants, dont Irène était l'aînée, allèrent habiter Paris.

Ainsi, M^{lle} Thore, connue aujourd'hui à la scène sous le nom de M^{lle} Tassilly, vient de paraître, après une absence de plus de vingt-cinq ans, sur le théâtre de sa ville natale, où le rôle de Niniche lui a permis de se distinguer comme chanteuse et comédienne. Mais la majeure partie du public ignorait certainement que ses applaudissements chaleureux et ses rappels s'adressaient à une compatriote.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Audience du 6 février.

Affaire Salasse. — Vols qualifiés.

Salasse, Pierre, âgé de vingt-cinq ans, ouvrier serrurier à Saumur, est accusé de vols qualifiés. Voici les fait relevés contre lui par l'acte d'accusation.

Le 24 janvier dernier, le sieur Pichard, bijoutier à Saumur, se plaignit à la police de vols de vin dont il était fréquemment victime. Le lendemain, 25 janvier, vers six heures et demie du soir, il aperçut le sieur Salasse qui descendait avec précaution l'escalier de sa cave, en ouvrant la porte à l'aide d'une fausse clef, et s'emparait de plusieurs bouteilles de vin. Le sieur Pichard referma aussitôt la porte et appela au secours. Salasse, pris de la sorte en flagrant délit, reconnu avoir, depuis plusieurs mois, volé au sieur Pichard une quantité de bouteilles de vin évaluées par ce dernier à cent environ. Il ajouta que ces soustractions avaient commencé à être opérées par lui, alors qu'il était employé comme ouvrier chez le sieur Pichard. Enfin, il avoua avoir également volé à son maître divers outils retrouvés à son domicile.

L'accusé a déjà subi trois condamnations pour vol.

En conséquence, Salasse, Pierre, est accusé :

1. D'avoir, au cours de l'année 1878, à Saumur, soustrait frauduleusement divers outils appartenant au sieur Pichard. Et ce : dans la maison du sieur Pichard dont il était alors l'ouvrier.

2. D'avoir, au cours de l'année 1878, à Saumur, soustrait frauduleusement un certain nombre de bouteilles de vin, appartenant au sieur Pichard; et ce : 1^o la nuit; 2^o dans une cave dépendant de la maison habitée par le sieur Pichard; 3^o en ouvrant, à l'aide d'une fausse clef, la porte de la cave où le vol a été commis; 4^o dans la cave dépendante de la maison du sieur Pichard, dont il était alors l'ouvrier.

3. D'avoir, au cours des années 1878 et 1879, à Saumur, soustrait frauduleusement un certain nombre de bouteilles de vin appartenant au sieur Pichard; et ce : 1^o la nuit; 2^o dans une cave dépendant de la maison habitée par le sieur Pichard; 3^o en ouvrant, à l'aide d'une fausse clef, la porte de la cave où le vol a été commis.

L'accusé, reconnu coupable par le Jury, avec admission de circonstances atténuantes, est condamné par la Cour à la peine de cinq ans de prison. (J. de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Judi, sept personnes d'Angers, parmi lesquelles un vieillard et un enfant d'une huilaine d'années, étaient parties en bateau à voile pour tuer quelques canards, sur la Mayenne. Au retour, le vent était très-fort. Une violente rafale survint qui rompit le mât du bateau presque à sa base. Le mât brisé, tombant au fond du canot, occasionna une voie d'eau. Le canot sombrait à pic, et il n'y avait que deux personnes parmi celles qui le montaient qui sussent nager.

Heureusement, deux marins qui se trouvaient non loin de là, MM. Romet et Morillon, entendirent des cris, et s'empresèrent de venir au secours des chasseurs qui en furent quittes pour un bain forcé.

(Etoile.)

On écrit de Bléré, 6 février, au Journal d'Indre-et-Loire :

« L'amélioration qui s'était manifestée dans la situation d'Auprince ne s'est malheureusement pas maintenue. On ne peut obtenir de lui aucun renseignement sur les épouvantables violences dont il a été victime; la raison ne lui revient pas, et il est aujourd'hui probable qu'il périra sans avoir pu fournir quelque indice utile à la justice.

Les blessures de ce malheureux sont horribles. L'une d'elle, une fracture du crâne, laisse la cervelle à découvert. »

POITIERS.

Mardi, dans l'après-midi, un jeune homme sortait de l'hospice où il avait reçu les soins exigés par une longue maladie, et sa première visite fut pour l'un des cabarets de la ville. Là, il fit une visite tellement prolongée, et il fit une telle consommation que les fumées alcooliques lui montèrent au cerveau, et à 6 heures du soir il rendait le dernier soupir, malgré les soins qui lui furent portés.

Un violent incendie a éclaté jeudi matin à 6 heures et demie dans une écurie appartenant à M. Debiard, aubergiste au Pont-Neuf, à Poitiers.

Le fils Debiard était allé donner à manger aux chevaux dès le matin, et ne s'était aperçu de rien. C'est en allant une seconde fois aux écuries, vers 7 heures, qu'il vit une épaisse fumée s'élevant au-dessus de la toiture.

L'alarme fut aussitôt donnée, et tous les voisins accoururent. Dès le premier signal, les soldats des casernes des Dunes arrivèrent sous les ordres de leurs officiers et, grâce à cette promptitude des secours, le foyer de l'incendie put être circonscrit.

Les bâtiments voisins ont pu être préservés, mais une charrette chargée de linge, le foin, la paille et tous les objets qui se trouvaient dans l'écurie, ainsi que le bâtiment, ont été la proie des flammes. Les chevaux, au nombre de 25, qui se trouvaient dans l'écurie, ont pu être sauvés. Quand on fit sortir la dernière de ces malheureuses bêtes, sa queue flambait déjà.

Les pertes, qui s'élevaient à environ 44,000 francs, sont couvertes par une assurance.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

« Mercredi dernier, la police de notre ville a opéré l'arrestation d'une jeune fille de 18 ans, Augustine Privat, demeurant Passage Raymond, auteur de vols nombreux, commis à l'aide de fausses clefs.

Voici dans quelles circonstances cette hardie voleuse a été arrêtée :

Mercredi, l'agent Lafontaine voyant sortir d'une maison du boulevard Sébastopol une jeune femme, vêtue d'une toilette tapageuse, la suivit jusque dans une allée de la rue du Château, où il la vit entrer. Il lui demanda qui elle était et ce qu'elle faisait là; puis, ses réponses lui paraissant suspectes, il la conduisit devant M. le commissaire central, en présence duquel elle fit des aveux complets.

Augustine Privat, munie d'un trousseau de clefs, s'introduisait dans les maisons en l'absence des locataires, les dévalisait et se débarrassait des objets volés soit en les vendant, soit en les déposant au Mont-de-Piété.

Le Journal de Maine-et-Loire a reçu la lettre et les vers ci-après :

« Ingrandes-sur-Loire, 5 février.

» Monsieur le Directeur,
» Béranger croyait faire des chansons; il faisait des odes.

» Moi, j'ai cru quelquefois faire des odes; ou les prenait pour des chansons!

» En voici une.

» Je ne sais si votre journal parvient aux dix ou douze millions de souscripteurs de la Loterie de l'Exposition; mais si ma chanson peut en consoler deux ou trois, je serai bien heureux de la voir dans vos colonnes.

» Votre bien dévoué,

» ACHILLE KIRWAN. »

LES BILLETS DE VINGT SOUS.

Air : Allez cueillir des bluets dans les blés.

Fuyez ! fuyez décevantes chimères
Qui si longtemps avez bercé mon cœur !
Portez ailleurs vos rêves éphémères
Qu'à dispersés soudain le sort moqueur !
Ce dieu malin, sur ma couche de paille,
Me promettait les plaisirs les plus doux...
Mais il s'envoie !... et pour comble il me raille } bis
En emportant mon billet de vingt sous.

Ce vieux gourmand qu'on voyait, à toute heure,
S'extasier aux carreaux de Chevet,
Le ventre vide, en se promenant, pleure
Les fins morceaux que sa langue rêvait.
La truffe exhale en une odeur exquise,
Autour de lui, les plus divins ragouts...
Il va dîner de pain sec, sous la bise, } bis
En maudissant son billet de vingt sous.

A vos regards que de riches parures
Ont scintillé, belles, depuis six mois !
Que de coupés, d'élégantes voitures,
L'après-midi, vous conduisaient au bois !
Bijoux, joyaux, cachemires, dentelles,
Il n'était rien de trop brillant pour vous !
Sans tout cela, femmes, vous êtes belles... } bis
Ne pleurez pas vos billets de vingt sous.

Consolerez-vous, bonnes et tendres mères !
Pour vos vieux jours vos enfants ont des bras.
Consolerez-vous, ouvriers, ouvrières !
Aux travailleurs le pain ne manque pas.
Consolerez-vous, fillettes qui je gage,
De vos desirs teniez déjà l'époux !
Sagesse, honneur sont des lots, en ménage, } bis
Qui valent bien des billets de vingt sous.

Et nous aussi, nous que le sort décave
A cette roue où s'ébat le hasard,
Consolons-nous !... et cherchons à la cave
Un élixir dont chacun ait sa part.
Vins de l'Anjou, versez en abondance
A nos festins, vos perles et vos bijoux !
Buvez, amis !... mais buvons à la France !... } bis
Et déchirons nos billets de vingt sous.

Ingrandes-sur-Loire, 5 février 1879.

ACHILLE KIRWAN.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1879.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Léontine Louise Bidault, rue de la Tonnelle. — Marcel-Henri Bottreau, rue des Boires.

Le 4. — Alfred Jacob, rue de la Chouette-rie.

Le 6. — Paul-Etienne-François Pineau, rue Braull.

Le 7. — Fernand-Remy Péan, rue des Saulaies.

Le 8. — André-Edouard Bougreau, rue Notre-Dame.

Le 9. — Valentine Albert, à l'Hospice. — François-Joseph Sorret, place du Chardonnet.

Le 10. — Alexandre-Louis Legris, place du Chardonnet.

Le 14. — Juliette-Louise Lahor, rue de Fenet.

Le 16. — Gabrielle Vigneau, rue du Bellay.

Le 17. — Paul Lacanal, rue Saint-Nicolas. — René-Célestin Rochereau, rue de la Maremaillet.

Le 18. — Emile Frouin, rue Saint-Nicolas.

Le 21. — Marcelle-Adèle Prudhommeau, rue du Marché-Noir.

Le 22. — Théodore-Georges-Eugène Travailard, rue des Capucins.

Le 24. — Louis-Alexandre Cornilleau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 28. — Yvonne-Léontine Buard, ancienne route de Tours.

Le 29. — Jeanne-Louise Leray, rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Auguste Gohier, à l'Hospice.

Le 31. — Louis Damy, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

MARIAGES.

Le 6. — Octave-Constant-Henri-Armand Petit, négociant, a épousé Marie Salmon, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Pierre Taugourdeau, peintre en bâtiment, a épousé Caroline-Emilie Camain, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 14. — Louis Sauvaget, employé de commerce, de Paris, a épousé Maria Darnault, marchande de modes, de Saumur.

Le 18. — Louis-Emile Lemoine, menuisier, de Saint-Florent, a épousé Virginie Milsonneau, couturière, de Saumur.

Le 21. — Pierre-Emile-Julien Reliveau, propriétaire, de Montsoreau, a épousé Joséphine-Victorine Legué, sans profession, de Saumur.

Le 27. — Urbain Pifard, mécanicien, d'Angers, a épousé Désirée-Alexandrine Fremont, couturière, de Saumur.

Le 29. — Jean Cheminade, marchand de parapluies, a épousé Anne Meschen, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Gabriel Guyomard, roulier, 62 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Jean-Pierre Feintrenie, cavalier de remonte, 24 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Jules-Eusèbe Dehau, ancien négociant, 57 ans, rue de la Chouetterie.

Le 7. — Ernest-Emmanuel Coinsin, 42 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 8. — Narcisse Pourille, journalier, 37 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Marie Papillon, lingère, 80 ans, à l'Hospice. — Raymond Chevet, 42 jours, rue de la Visitation. — Marie Le Maître, journalière, 75 ans, veuve Pierre Nail, à l'Hospice.

Le 10. — Berthe Boussin, sans profession, Grand-rue.

Le 11. — Jacques-Elice Gamin, employé, 48 ans, rue Traversière.

Le 13. — Alexis Davoine, plâtrier, 39 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Jacques Rayneau, charpentier en bateaux, 79 ans, rue du Petit-Pré. — Perrine Perdriau, sans profession, 75 ans, veuve Louis Maufrans, quai de Limoges.

Le 16. — Adélaïde Caillé, sans profession, 60 ans, épouse Etienne Milon, rue d'Orléans. — Abel Maillet, tailleur d'habits, 47 ans, rue Notre-Dame.

Le 23. — Pierre Devillard, cavalier de manège, 28 ans, rue de la Fidélité. — Marguerite-Joséphine Charnod, sans profession, 56 ans, épouse Auguste Bougreau, hameau du Petit-Puy. — Pierre Vallet, propriétaire, 77 ans, rue de Nantilly.

Le 24. — Jean-Louis Breton, facteur, 37 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Marcel-Henri Bottreau, 4 mois, rue de Nantilly.

Le 27. — Julie Bouteau, chapeletière, 53 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Pierre Moris, tailleur d'habits, 70 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Jean Piednoir, couvreur, 60 ans, à l'Hospice. — Virginie Buridard, rentière, 72 ans, veuve Maurice Flon, rue Saint-Nicolas.

Le 31. — Jean-Claude Seonnet, négociant, 47 ans, rue Dacier.

Faits divers.

Une funèbre découverte, dit le Salut public de Lyon, vient d'avoir lieu dans un étang de Lentilly.

On a trouvé, en fermant dans un sac, le tronc d'un homme. Ce débris paraissait avoir séjourné un certain temps dans l'eau.

M. le juge de paix de l'Arbresle, immédiatement prévenu, a procédé aux premières constatations et a fait prévenir télégraphiquement le parquet de Lyon.

Les premiers soins des magistrats porteront sur la recherche de l'identité du cadavre. On cherchera aussi à savoir si, comme il n'est que probable, ce crime ne se rattache pas à la découverte d'un bras humain dans un flot de la Saône, aux environs d'Albigny.

Il est à craindre que la justice ne soit en ce moment sur la piste d'un crime dans le genre de ceux qui ont rendu tristement célèbres les noms de Billoir et de Lebiez.

Les jeunes filles à marier nous sauront gré de leur indiquer un moyen infaillible pour trouver un époux. Nous l'empruntons au Handelsblad, d'Amsterdam :

Un jeune Hollandais, noble et riche, qui cherchait à se marier, faisait voir ses propriétés aux jeunes filles qu'il savait bien disposées à son égard. Se trouvant ainsi dans l'embarras du choix, il eut l'idée de les inviter toutes chez lui, et posa avec intention un balai en travers de la porte d'entrée. Quel-

ques-unes des jeunes filles s'y heurtaient, d'autres sautaient par-dessus, d'autres encore le poussaient en avant avec le pied. Une enfin se courba doucement, ramassa le balai et le posa debout dans un coin. Dès ce moment le choix du jeune homme fut fait. C'est cette dernière qui devint son épouse, et ce fut, paraît-il, une gentille et douce ménagère et maîtresse de maison.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6^e ANNÉE)
Ch. MASSET, directeur. — M. SIMON, administrateur général.

DIMANCHE 9 février 1879.

UNE SEULE

Représentation extraordinaire

LE FILS NATUREL

Comédie en 5 actes, en prose, de M. Alexandre Dumas fils, de l'Académie française.

M. Ch. MASSET, de l'Odéon, jouera Jacques; M^{lle} Marie LARGILLIÈRE, du Théâtre-Historique, jouera Hermine.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicate farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique. « Revalescierie du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N^o 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescierie m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTREAU, épicière; LEVÉQUE, négociant; Le Plantagenet; BRÉHAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Vandœuvre, M^{lle} BÉLLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGÉRON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable	77 40	05		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380		Canal de Suez	697 50	50		697 50	50	
4 1/2 %	80 15			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	765	10	Crédit Mobilier esp.	731 25			731 25		
5 %	110 10			Soc. gén. de Crédit Industriel et			Société autrichienne	329 50	2 50		329 50	2 50	
Obligations du Trésor, t. payé	502			com. 125 fr. p.	675	1 25	OBLIGATIONS.						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	523 50			Crédit Mobilier	485	2 50							
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530			Crédit Foncier d'Autriche	575	7 50	Orléans	300			300		
1865, 4 %	537			Charentes, 500 fr. t. p.	683		Paris-Lyon-Méditerranée	305			305		
1869, 3 %	410			Est	683	1 25	Est	360 25			360 25		
1871, 3 %	404			Paris-Lyon-Méditerranée	1100		Nord	368			368		
1875, 4 %	320			Midi	833 75	2 50	Ouest	361 25			361 25		
1876, 4 %	317			Orléans	1192 50	2 50	Midi	319 50			319 50		
Banque de France	3000	15		Ouest	770		Charentes						
Comptoir d'escompte	742 50			Compagnie parisienne du Gaz	1300		C ^o Canaux agricoles						
Crédit agricole, 200 f. p.	455			C. gén. Transatlantique	490		Canal de Suez	167 50			167 50		

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 3 minutes du matin, express-poste.
 8 — 45 — — — — — (arrête à Angers)
 1 — 25 — — — — — omnibus-mixte
 4 — 10 — — — — — soir.
 7 — 15 — — — — — omnibus.
 10 — 37 — — — — — (arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 31 — — — — — omnibus
 9 — 40 — — — — — express.
 12 — 40 — — — — — omnibus-mixte
 4 — 44 — — — — — soir.
 10 — 28 — — — — — omnibus-mixte
 10 — 34 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e VEILLET, successeur désigné de M^e CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DITE

LA FORÊT DE BENAIS

Communes de Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire).

Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie.

Contenant 456 hectares en un ensemble.

S'adresser, pour traiter, à MM. VINET, propriétaire et maire, et DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. FRANCVILLE, propriétaire à Parçay;

Et, pour tous renseignements, à M^e CHICOTEAU, VIELLET et DENIEAU. (32)

Etude de M^e AUROYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, remise et écurie. Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à M^e AUROYER, et, pour visiter la maison, à M^{lle} LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou. (37)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. RUSSON, quai de Limoges. (66)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie,

Actuellement occupée par M. Delaour-Ouvrard.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

A EAU ET A VAPEUR

DE LA BLANCHISSERIE

Situé commune de Doué,

Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.

On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables. Beaux logements et servitudes.

S'adresser à M. SIGOENNE, marchand de bois à Soulanges, ou à M^e TAUREAU, notaire à Doué. (26)

A CEDER

PRÉSENTEMENT,

MAGASIN DE ROUENNERIE

MERCERIE ET BONNETERIE

44, à la Croix-Verte.

S'adresser à M. GASNIER, place de la Bilange, 9. (39)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé

(Maine-et-Loire)

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrétés;

Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (63)

A VENDRE

UNE JUMENT de dix ans, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

VINGT-CINQ MILLE

Chevelus d'un an et deux ans,

En BON GROSLOT de Cinq-Mars,

A VENDRE

S'adresser à M. MESNET, à Cinq-Mars. (45)

Une maison de commerce

en liquides DEMANDE, comme employé, UN HOMME sachant lire et écrire, et pouvant à l'occasion faire la représentation.

S'adresser au bureau du journal.

Inutile de se présenter si on n'est pas muni de bons certificats. (68)

ON DEMANDE UN GARÇON de magasin, de quatorze à quinze ans. S'adresser à M. E. SABATIER, rue Saint-Jean. (69)

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (70)

Émission de 5,000 Actions

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE

DES HOULLÈRES

DE DOMBROWA

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Au Capital de Six Millions de Francs

DIVISÉ EN 12,000 ACTIONS LIBÉRÉES ET SOUSCRITES

Constituée par acte passé devant M^e PERARD, notaire à Paris, en date du 31 décembre 1878.

Les Houillères de Dombrowa sont aujourd'hui en pleine exploitation.

L'EXTRACTION atteint dès maintenant 250,000 tonnes par an, et s'élèvera graduellement, sous peu d'années, au chiffre prévu de 500,000 à 600,000 tonnes.

LA VENTE est assurée par des traités avantageux, et, pour les excédents non retenus d'avance, par les besoins sans cesse croissants de la clientèle courante.

Une brochure contenant un exposé détaillé de cette magnifique entreprise est envoyée gratis sur demande.

Sur les bénéfices nets, les Actionnaires reçoivent un dividende de 6 0/0, NET D'IMPOT. Le surplus, déduction faite de la rétribution des administrateurs, est employé au remboursement des actions, qui seront, par conséquent, rapidement amorties.

Toute action remboursée est remplacée par une action de jouissance.

Prix d'émission : 552 fr. 50 c. par Action

PAYABLES :

152 fr. 50 en souscrivant et 400 fr. à la répartition.

ON SOUSCRIT

Le JEUDI 20 FÉVRIER

A PARIS : A la Maison de Banque et de Commission I. KOLISCH, 1, rue du Quatre-Septembre.

DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez tous les Banquiers et Agents de change, ses Correspondants.

ASAUMUR : chez M. LE BRAS, banquier.

On peut souscrire dès maintenant par lettre chargée. Les souscripteurs peuvent aussi verser le montant au crédit du compte de chèques de la Maison I. KOLISCH.

Dans toutes les Agences et Succursales DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-dialectique et préservative. (36)

ON DEMANDE UN MÉNAGE,

la femme comme cuisinière, le mari pour jardinier et le service des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

PAS DE BONNE SALADE

SANS HUILE D'OLIVE

de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit.)

1, rue du Lazaret (sur le Port).

La Maison accepte des représentants.

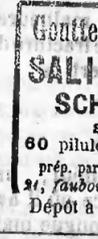


GUÉRISON rapide & sûre

PAR LE Sirod Bouzoïque de Ch. SERRES

Pharmacien 31, rue d'Amsterdam PARIS

So trouve aussi dans toutes les bonnes pharmacies. Prix : 3 le flacon.



Goutte, Gravelle

Neuf guérisons sur dix

SALICYLATE LITHINE SCHLUMBERGER

SEUL BREVETÉ 60 pilules - Flacon 5 fr. prép. par CHEVRIER, Pharm. 21, boulevard Montmartre, Paris. Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

UN FRANC PAR AN

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNEMENT

une cause financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Bourse et de la Banque.

On s'abonne à Paris : 27, rue de Londres.

NOTE: Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Le Moniteur

52

Valeurs à Cote

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

IL DONNE

CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises

Dr RIVALLS, 127, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

CAPSULES DARTOIS

A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX opiniâtres qu'il améliore rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME, etc.

— Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire ont un goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tout employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE

CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises

Dr RIVALLS, 127, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon-soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.